



REGLEMENT PROCESS D'ADMISSION

PROGRAMME GRADE DE GRADE DE MASTER EN MANAGEMENT

Mise à jour septembre 2024

Le test d'admission vise à permettre de sélectionner les candidats souhaitant intégrer le programme Grade de Master en Management d'Éklore-ed School of Management.

Le présent règlement en présente les voies d'accès au concours, les épreuves, le mode d'évaluation et le process de décision d'admission.

ÉKLORE SM procède à l'admission de ses étudiants dans le programme Master sur la base d'un concours comportant plusieurs sessions d'admission réparties au cours de l'année universitaire.

L'admission en seconde année est possible sur dossier et entretien pour les candidats remplissant les critères d'admissibilités recommandés par la CEFDG¹.

L'accès au concours du Programme Master en 1^{re} année se fait dans le cadre du concours propre d'Éklore SM.

Le nombre de places attribuées en première année et en deuxième année est déclaré officiellement chaque année au B.O.

ADMISSION EN PREMIERE ANNEE

L'admission en première année comprend une étape d'analyse du dossier du candidat, une étape d'admissibilité concomitantes et une étape d'admission.

La sélection propre d'Éklore School of Management est destinée à choisir les candidats à l'intégration dans le Programme Master correspondant au profil souhaité.

Les épreuves décrites ci-après ont été construites afin de permettre de déterminer le profil de candidat.

Le concours est ouvert aux :

- ✘ Candidats titulaires d'un diplôme ou en cours de validation d'un diplôme dans une formation sanctionnant 3 années d'études supérieures (RNCP ou visa, BUT),
- ✘ Candidats de nationalité étrangère, titulaires ou susceptibles d'être titulaires, le jour de l'admission d'un diplôme français ou non français de Licence ou de Bachelor ou une équivalence de 180 ECTS.

Les candidats peuvent s'inscrire sans condition de nationalité et sans limite d'âge.

Les modalités de l'étape d'admissibilité

1^{re} étape : Étude du dossier

Les candidats doivent compléter un dossier d'inscription en ligne avec les documents demandés :

- ✘ Une copie d'une pièce d'identité (CNI ou Passeport) valide
- ✘ Une copie du dernier diplôme obtenu ou une attestation de réussite du dernier diplôme obtenu ou un certificat de scolarité lorsque le diplôme est en cours de validation
- ✘ Un relevé de notes attestant la validation des ECTS ou des années postbac validées par des notes
- ✘ Un Curriculum Vitae

2^e étape : Entretien individuel de motivation

À l'issue de l'analyse du dossier, un candidat éligible à l'admissibilité selon les critères abordés précédemment, participera à l'épreuve d'admission suivante :

- ✘ Entretien de motivation évalué par un jury
- ✘ Une vidéo bonus « Viens avec ton talent » non obligatoire peut compléter l'entretien de motivation.

Un classement des candidats est établi à l'issue de l'épreuve, sur la base de leurs résultats :

Le jury avec lequel le candidat s'entretient est composé de deux membres, dont un appartient nécessairement à l'équipe permanente d'Éklore SM et le second, pouvant être sollicité auprès de ses parties prenantes externes (diplômés, professionnels issus des entreprises partenaires). Son but est de déterminer les qualités d'expression orale et de sélectionner les candidats en fonction de leur motivation, de leur personnalité et des objectifs de l'École.

L'entretien dure 20 minutes.

¹ CEFDG : Commission d'Évaluation des Formations et Diplômes en Gestion.

Entretien à distance : le candidat devra répondre en vidéo à une série de questions et l'enregistrer sur son espace personnel de candidature.

La vidéo est visionnée par l'un des collaborateurs d'éklöre-ed School of Management sous la responsabilité de la responsable des admissions.

La note finale du candidat est obtenue après application des coefficients ci-après la note de chaque épreuve :

Etude du dossier d'aptitudes	Epreuve Entretien oral
10	10

Un candidat admis lors d'une session et qui n'intègre pas l'École devra repasser les épreuves d'admission l'année suivante s'il souhaite intégrer l'École à nouveau.

ADMISSION EN DEUXIEME ANNEE

Les admissions en deuxième année du Programme Master sont possibles, mais restent exceptionnelles, pour les étudiants satisfaisant les conditions suivantes, conformément aux recommandations de la CEFDG :

- ✎ Etudiants ayant validé, a minima, une 1ère année d'un diplôme national de master,
- ✎ Etudiants titulaires d'un diplôme national ou d'un diplôme visé à Bac+3 complété d'une 4ème année d'un cursus conduisant à un diplôme visé à Bac+5 conférant le grade de master,
- ✎ Etudiants ayant validé 4 années d'études d'un programme post Bac visé à Bac+5 et conférant le grade de master,

Pour les candidats ayant retourné leur dossier complet, l'admission se déroule en 2 étapes concomitantes :

1^{re} étape : Étude du dossier

Composition du dossier :

Il doit comporter, outre le dossier de candidature dûment rempli, les pièces suivantes :

- ✎ une lettre de motivation présentant les intérêts personnels et professionnels pour entrer dans le Programme Master d'éklöre School of Management,
- ✎ la photocopie des bulletins de notes des 4 premières années d'étude supérieure et l'attestation de réussite aux examens de 4^{ème} année d'études supérieures et/ou des diplômes de l'enseignement supérieur.

Une attention particulière est portée au profil du candidat et son niveau d'anglais afin de déterminer si son parcours lui permet d'intégrer directement la seconde année avec toutes les chances de réussite. Le cas échéant, une admission en première année peut lui être proposée.

Le candidat est invité à se présenter à un entretien de motivation

2^e étape : Entretien individuel de motivation

Le/la Responsable des Admissions du programme s'entretient avec le candidat en présentiel ou à distance. Son but est de sélectionner les candidats en fonction de leur expression orale, de leur motivation, de leur profil et des objectifs de l'École.

L'entretien dure 20 minutes.

Un candidat admis lors d'une session et qui n'intègre pas l'École ne pourra pas conserver le bénéfice de son admission.

RECRUTEMENT DES ETUDIANTS PAR LA VOIE INTERNATIONALE

ADMISSION EN PREMIERE ANNEE – Voie internationale

L'école ouvre l'entrée en 1ère année à la candidature sur dossier dans la limite d'un nombre de places défini chaque année.

Les épreuves à distance sont ouvertes aux étudiants résidant à l'international. Au même titre que l'épreuve dans les locaux d'éklöre SM, l'épreuve à distance est un exercice individuel ; tout recours à une aide extérieure rendra caduque le processus d'admission. L'entretien contient une modalité en direct et une modalité enregistrée par la candidat sur son espace candidat.

1^{re} étape : Étude du dossier

Les candidats doivent faire parvenir à l'école :

- ✳ Le dossier de candidature lui-même (en ligne),
- ✳ Une copie d'une pièce d'identité (CNI ou Passeport) valide
- ✳ Une copie du dernier diplôme obtenu ou une attestation de réussite du dernier diplôme obtenu
- ✳ Un relevé de notes de la dernière année du dernier diplôme ou du diplôme en cours
- ✳ Un certificat de scolarité lorsque le diplôme est en cours de validation
- ✳ Une lettre de motivation,
- ✳ Un curriculum vitae,

2^e étape : Entretien individuel de motivation

A l'issue de l'analyse du dossier, un candidat éligible à l'admissibilité selon les critères abordés précédemment, participera aux épreuves d'admission suivantes, à distance :

Entretien à distance : I

- Le candidat devra répondre en vidéo à une série de questions et l'enregistrer sur son espace personnel de candidature. La vidéo est visionnée et notée par un collaborateur d'éklöre-ed School of Management sous la responsabilité du responsable des admissions internationales.
- Le candidat devra réaliser un entretien de motivation en direct en français et en anglais avec un collaborateur d'éklöre-ed School of Management sous la responsabilité du responsable des admissions internationales.

La note finale sur 20 du candidat est obtenue après application des coefficients ci-après la note de chaque épreuve :

Etude du dossier	Epreuve Entretien oral
10	10

Un candidat admis lors d'une session et qui n'intègre pas l'École devra repasser les épreuves d'admission l'année suivante s'il souhaite intégrer l'École à nouveau sauf cas particuliers prévu au contrat étudiant.

JURYS D'ADMISSION

La composition du jury d'admission fait l'objet chaque année d'une approbation par le Recteur d'Académie de Bordeaux, Rectorat de rattachement du siège du groupe éklöre^{ed}, sur proposition du Directeur de l'établissement.

Le Président du jury d'admission est nommé par le Recteur d'académie dans le respect des règles fixées par l'arrêté du 8 mars 2001.

Le Président du jury pour le Programme Master, le Directeur Général d'éklöre^{ed}, la Responsable du programme Master, la Doyenne de la Faculté et trois professeurs permanents complètent ce jury.

Le Recteur d'Académie ou son représentant assiste aux délibérations en tant que garant de la légalité avec voix consultative.

La présence d'une personnalité extérieure, cadre ou dirigeant d'entreprise, est souhaitée.

La présence de représentants des étudiants n'est pas autorisée.

Une liste des candidats admis est adressée au Recteur d'Académie.